



## Devenir tutrice de mon enfant bientôt majeur et handicapé.

Par **lilimo19**, le **31/03/2011** à **23:07**

Bonjour,

Je suis la maman d'un enfant de 17 ans qui est handicapé; je suis divorcée depuis 11 ans; j'ai toujours eu la garde de mon fils mais le père a conservé son autorité parentale bien que nous n'ayons plus de contact avec lui:

Peut-il être désigné tuteur de notre enfant ? Mon fils est très attaché à moi : je suis son "repère", sa maman, son infirmière, son éducatrice à l'occasion...

Si vous pouviez me répondre; cela m'aiderait!

Par **corima**, le **01/04/2011** à **00:02**

Bonsoir, pourquoi posez vous cette question, parce que le pere se reveille et souhaite devenir le tuteur de son fils sans meme le connaitre vraiment ?

Oui, vous pouvez demander à être la tutrice de votre enfant car nulle autre que vous le connaît mieux et ne sait ce qui est bon pour lui

Par **lilimo19**, le **01/04/2011** à **10:30**

Si je vous pose cette question, c'est en effet parce que le père de mon fils "se réveille" car il est intéressé par la pension d'adulte handicapé!

Comme il a aussi l'autorité parentale, j'ai peur que le juge des tutelles le désigne à ma place...c'est une personne très procédurière; il m'a mis au tribunal tous les ans jusqu'à ce qu'il ne paie plus de pension alimentaire...tout ce qui l'intéresse c'est l'argent! Mais, il présente bien et devant les gens, comme les juges, il fait celui qui s'intéresse, joue à la victime et le pire c'est que ça marche!...c'est pourquoi j'ai peur!

Merci beaucoup pour votre réponse!  
Cordialement!

Par **mimi493**, le **01/04/2011** à **10:50**

Et donc il ne paye plus la pension alimentaire ? et ne voit plus du tout son enfant ? et vous n'avez rien fait pour le déchoir de son autorité parentale ?

ça va aussi dépendre du degré d'handicap, de la façon dont vous vous en occupez (ne pas socialiser l'enfant en le gardant en permanence chez soi, ou qu'il soit en IME par exemple), tout va jouer.

Par **lilimo19**, le **01/04/2011** à **17:19**

Effectivement, le père de mon fils ne paie plus de pension alimentaire!!!

Mon fils est actuellement en IME tous les jours de la semaine mais il rentre à la maison tous les soirs et les week-ends, il les passent avec moi et mon mari et ils voient aussi ses grands parents (maternels) qui habitent à 100 m de chez moi tous les jours ainsi que ses oncles et tantes et ses cousins!!! Nous sommes une famille très très unis!! Nous sortons tous les samedis avec mon fils : bibliothèque, cinéma, courses, petits restos...Il est absolument pas désocialisé, bien au contraire : il est très vif d'esprit et très attentif à tous ce qui se passe autour de lui!

Je suis assistante familiale et cela se passe très bien avec l'adolescente qui vit sous notre toit actuellement!

Il est très handicapé physiquement (totalement dépendant d'une tiers personne) mais dans sa tête, même s'il ne verbalise pas, ça fonctionne bien!!!

Par **mimi493**, le **01/04/2011** à **17:25**

Donc on ne peut vous reprocher un manque de soins. Vous faites exactement tout ce qu'il faut (l'équipe de l'IME pourra en attester. Elle pourra aussi attester qu'ils n'ont jamais vu le père).

C'est dommage de ne pas lui avoir fait retirer l'autorité parentale avant, et de ne pas l'avoir fait condamner pour abandon de famille.

Allez discuter avec l'assistante sociale de l'IME, normalement c'est elle qui va monter le dossier pour le juge des tutelles (ils en ont besoin pour continuer correctement dans l'IME). C'est le médecin référent de l'IME qui fera l'attestation médicale aussi. Vous pouvez donc

provoquer une discussion sur tout ça à l'IME.

Il va encore avoir l'AEH pendant deux ans (ne soyez pas pressé qu'il touche l'AAH, car il ne sera plus exonéré du forfait journalier)

Par **lilimo19**, le **02/04/2011** à **12:49**

Merci beaucoup pour votre réponse! Cela me remonte le moral!!! J'ai vu l'assistante sociale de l'IME mais elle m'a dit que c'était à moi de faire le courrier pour la juge des tutelles, qu'il fallait que je me débrouille et elle m'a dit qu'au greffe du tribunal je trouverais la liste des psychiatres qui délivre le certificat médical d'incapacité à gérer son compte ou son patrimoine...en fait, je me sens seul pour faire la demande et je ne sais pas si je dois raconter "toute mon histoire" ou au contraire être plus "évasive"...J'ai déjà demandé l'abandon de famille il y a 2 ans mais la JAF a refusée sous prétexte que je voulais couper totalement le lien entre mon fils et son père! Quel lien?! je me le demande encore!! Mais bref, du coup, j'ai arrêté toute les requêtes...

Par **mimi493**, le **02/04/2011** à **14:20**

L'abandon de famille ce n'est pas le JAF, c'est une plainte au procureur de la république.

J'espère que l'IME n'est pas aussi incompetent concernant les enfants qu'ils le sont pour l'accompagnement des parents, c'est une honte, l'assistante sociale est une feignasse ! (pensez dès ses 18 ans, à postuler pour des structures de jour, adulte. Ne vous faites pas avoir, même passé 20 ans, votre fils n'est pas expulsable de l'IME, en vertu de l'amendement Creton)

Voyez avec la direction de l'IME, s'ils ne peuvent pas vous aider.

Voyez aussi avec le CCAS, ils vous orienteront.

Essayez aussi de téléphoner à l'APF

Par **lilimo19**, le **03/04/2011** à **12:43**

Merci beaucoup pour tous ses renseignements! Vous m'avez appris des choses! Je vais prendre contact avec l'APF! C'est quoi le CCAS? Merci!

Je suis heureuse de rencontrer une personne qui pense aussi que l'assistante sociale de l'IME est totalement incompetente...

Bon Dimanche, et encore Merci!!!

Par **corima**, le **03/04/2011** à **14:12**

[citation]C'est quoi le CCAS? [/citation]

C'est le Centre Communal d'Action Sociale

Par **lilimo19**, le **03/04/2011** à **17:52**

Merci pour Le CCAS! J'habite en campagne et je ne sais pas s'il y en a, mais je vais me renseigner dès demain!! Merci!!

Par **corima**, le **03/04/2011** à **18:35**

Il y en a surement un qui soit rattaché à votre village dans la ville la plus proche  
Bon courage

Par **lilimo19**, le **06/04/2011** à **10:50**

Merci très sincèrement pour votre aide!!!

Par **oceane964**, le **24/04/2011** à **15:57**

Bonjour,  
je suis exactement dans la même situation que vous, j'ai une fille de 17ans qui aura 18ans au moins de juillet et qui est toujours scolarisé à l'IME, et je peux vous dire que l'IME de Calais est idem en faîte je dois me débrouiller aussi pour la demande afin que je sois la tutrice de ma fille, il n'y a aucun suivi au niveau de l'IME d'ailleurs je trouve çà scandaleux, ils m'ont juste fournie l'adresse du tribunal...Je trouve qu'il n'y a pas assez de structure pour ses enfants, exemple : pas de centre de vacance et je me demande pourquoi!! car quand je vois ce que la sécurité sociale leurs versent à chaque enfants mensuellement ils pourraient au moins nous aider dans nos démarches.. mais bon on a pas le choix.. je souhaite un bon courage aux mamans dans les mêmes situation .

Par **lilimo19**, le **26/04/2011** à **18:36**

Océanne,  
Je me reconnais tout à fait dans ce que vous dites!!! L'IME est totalement obsolète et ils font plus du "baby sitting" qu'autres choses; mais leur prix journée : alors là ; ils y tiennent! mon fils est souvent malade car il est très fragile des bronches et a eu 3 opérations chirurgicales d'affilées : on me dit que ce sont des absences chroniques!?!...Tout çà parce qu'ils perdent de l'argent!!!  
A bientôt! Et, bon courage!!!

Par **degoutee**, le **05/12/2013** à **21:36**

je suis plutôt ok avec tous ces commentaires, ma fille âgée de 16 années en ITEP depuis l'âge de 4 ans et maintenant en IME depuis 4 années, je suis seule à me débrouiller !!! j'ai l'impression qu'elle régresse et bien entendu être trop franche avec l'IME ne m'a attiré que des problèmes !!! toutes vérités ne sont pas bonnes à dire, je l'ai appris à mes dépens... bon c'est pourquoi je souhaite devenir tutrice de ma fille car il font de la manipulation sur ma fille pour la convaincre d'aller en famille d'accueil, forcément cela leur rapportera un peu plus d'argent !!!! lamentable, mais je ne baisse pas les bras.... la France est ainsi faite, on ne cherche pas à garder le lien familial mais plutôt déstabiliser les familles, créer des problèmes pour faire semblant d'apporter des solutions !! ce système pernicieux de notre société est voulu, maîtrisé, faire naître des conflits, diviser pour mieux régner, je ne baisse pas les bras, malgré le fait que l'école me décourage sans cesse sur les possibilités futures de ma fille, je ferai tout ce que je peux pour qu'elle ait une vie heureuse et un petit travail dans lequel elle pourra s'épanouir.... entre ses 4 murs, elle se sent protégée, au delà, personne pour apporter de l'aide aux familles, j'ai l'impression que ma fille part le matin pour la garderie....quand je pense à ce que l'établissement touche mensuellement c'est une véritable honte de profiter ainsi de cette manne financière.....

Par **Mama engagée**, le **12/09/2023** à **12:00**

Bonjour,

J'ai une fille de 17 ans qui a eu une leucémie et est actuellement en rémission mais sous protocole LEA. Pour elle je reçois une allocation AEEH assez faible mais la question est : comment puis-je être son tutrice ? Elle a commencé sa formation au CFAS pour devenir esthéticienne. Je suis très fier d'elle, mais elle a des difficultés d'apprentissage. Surtout en mathématiques et en écriture (il ne sait pas compter facilement et son écriture est comme un enfant cp).

J'apprécierai grandement votre aimable réponse.